

## COMMUNE DE BARBY

### CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014 (CONVOCATION DU 20 MAI 2014)

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs BORRIONE, BOUVIER, FANTIN, GACHET, GUICHET, JULLIEN, LAISSUS, PIERRETON, ROUX, ZANONI, ZAOUCHE

Mesdames CHAPPUIS, ASSELIN, BROSSON, GIRERD, HISBI, JEAN, MERLE, RABILLER, SCHNEIDER, SIMON, VALLET

**Formant la majorité des Membres en exercice.**

#### ÉTAIT EXCUSEE

Madame Catherine DEBAISIEUX donne pouvoir à Madame Agnès SIMON.

**Monsieur Mohamed ZAOUCHE est désigné Secrétaire de Séance.**

### I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 23 avril 2014, **adopte à l'unanimité** le procès-verbal qui en a été dressé.

### II. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Didier FANTIN, Adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal la Décision Modificative suivante :

Article	Fonction	Opération	INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2014	DM 1 Dépenses	DM 1 Recettes	Budget 2014
D 2183	211		Matériel informatique	10 000.00	- 10 000.00		-
D 2183	211	37	Matériel informatique	-	10 000.00		10 000.00
D 2182	823		Matériel technique	55 000.00	- 55 000.00		-
D 2182	823	39	Matériel technique	-	55 000.00		55 000.00
D 2313	823		JOB	37 500.00	- 37 500.00		-
D 2313	823	172	JOB	-	37 500.00		37 500.00
D 165	70		Dépôts et cautionnements reçus	-	870.00		870.00
D 2135	40	171	Cours de tennis	50 000.00	- 870.00		49 130.00
D 2182	823	39	Matériel technique	-	10 000.00		10 000.00
R 024	823		Produits de cession	-	-	10 000.00	10 000.00
<b>TOTAL</b>				<b>152 500.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>172 500.00</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** favorablement la Décision Modificative n° 1 du Budget Général 2014.

### III. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES GARDERIES ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame Agnès SIMON, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal les dispositions du règlement intérieur des garderies et du restaurant scolaire, approuvé par délibération en date du 27 juin 2009 et modifié par délibération en date du 14 mai 2012.

Elle présente à l'assemblée les nouvelles dispositions du règlement intérieur retravaillé et actualisé par la Commission scolaire, sociale, enfance et jeunesse.

Plusieurs points ont été modifiés pour tenir compte essentiellement des modifications provoquées pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires :

- modification des horaires de la garderie,
- mise en place d'une garderie le mercredi matin et midi.

## COMMUNE DE BARBY

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur des garderies et du restaurant scolaire ci-annexé.

### **IV. MODIFICATION DES TARIFS DE LA GARDERIE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Madame Agnès SIMON, Adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'augmentation des tarifs du restaurant scolaire n'est plus encadrée depuis le décret n° 206-753 du 29 juin 2006.

Désormais, les Collectivités Territoriales qui assurent la restauration scolaire ont la faculté de déterminer le prix de la cantine scolaire sans être tenues de se conformer à un encadrement des tarifs fixés jusqu'alors sur la base d'un arrêté annuel. L'évolution de celui-ci est fonction du coût, du mode de production des repas et des prestations servies.

Après examen en Commission, Madame Agnès SIMON propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs du restaurant scolaire à compter de l'année scolaire 2014-2015 comme suit :

Commune d'origine	Quotient familial CAF	Tarifs 2013/2014	Tarifs 2014/2015
Barby	Jusqu'à 400	2,75	2,80
	401 à 550	3,45	3,50
	551 à 700	4,15	4,20
	701 à 850	4,50	4,60
	851 à 1100	4,70	4,80
	1101 à 1500	5,00	5,10
	Plus de 1501	5,30	5,40
Extérieurs		6,00	6,15

Application d'une réduction de 0,25 € par repas à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille.

Par ailleurs, des enfants allergiques apportent leur repas, tout en bénéficiant de l'organisation (personnel, matériel...) de cette période périscolaire. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de facturer aux familles les tarifs suivants :

- un forfait mensuel de 20,00 euros, spécifique à la garderie de midi,
- un passage exceptionnel à 1,50 euros,

### **Garderie**

19,00 € le forfait mensuel

1,20 € le passage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les tarifs proposés qui seront applicables dès le 1er septembre 2014. Sauf délibération contraire, ces tarifs seront appliqués pour les années suivantes.

### **V. PROPOSITION DE DESIGNATION A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

## COMMUNE DE BARBY

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser dans les conditions fixées par l'article 1650 la liste de 32 noms suivante :

Résident dans la Commune	
<b>Contributions Foncières des Propriétés Bâties</b>	
<b>Commissaires Titulaires</b>	<b>Commissaires Suppléants</b>
BRAILLON Thierry allée des Epis Dorés BARBY	BATAILLOU Alain 168, impasse des Larmuzes BARBY
BURDIN Bernadette 19, impasse de la Trousse 73230 BARBY	FONTAINE Serge 745, rue du Prédé BARBY
GELLON Serge 610, route du Château BARBY	CEYTRE Nicolas 5, hameau des Cèdres
JOUBE Andrée 35, les Vues de Saint Jean BARBY	CRUVIEUX François "les Mûriers" BARBY
SIMON-CHAUTEMPS Aline, allée du Clos Adrien 73230 BARBY	MAGNIN Jean-Paul 140, impasse des Rochettes BARBY
<b>Contributions Foncières des Propriétés non Bâties</b>	
<b>Commissaires Titulaires</b>	<b>Commissaires Suppléants</b>
DEMETER Annie 169, impasse de la Baya 73230 BARBY	CAMPION Marie-Paule 103, route de Curienne BARBY
ORTOLLAND Michel 150, impasse des Rochettes 73230 BARBY	COMMANDEUR François 279, rue du Prédé BARBY
ROCHE Maryse 101, impasse des Larmuzes BARBY	MOLLARD Georges 1110, route du Château 73230 BARBY
<b>Contributions Mobilières</b>	
<b>Commissaires Titulaires</b>	<b>Commissaires Suppléants</b>
BERTRAND André 184, allée des Cerisiers 73230 BARBY	BOISSIN Martine 55, allée des Alizés BARBY
GALLICE Denis "les Graminées" Clos Gaillard BARBY	COTTIN Gilles 237, avenue des Salins BARBY
TISSOT Isabelle 214, allée du Clos Adrien 73230 BARBY	MANCHON Rose-Marie 271, rue du Grand Champ BARBY
TRABBIA Fernand 43, allée des Cerisiers BARBY	MIGUET Pascal 251, rue du Prédé 73230 BARBY

## COMMUNE DE BARBY

Impôts Economiques	
Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
CHARVET René 703, rue de Branmafán 73230 BARBY	BLANCHIN Jean-Michel le Saint Bernard BARBY
ROUSSEY Didier rue des Epinettes 73230 BARBY	ABBAD Gérard avenue Paul Chevalier BARBY
FRANCOIS Laurent 1, chemin des Matz BARBY	BARD Jean-Luc 77, chemin du Grand Verger BARBY
Résidant Hors de la Commune	
Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
BOUSSEMART Yanick 35, chemin de Tire- Poil 73000 CHAMBERY	AGUETTAZ Marie-Claire 245, chemin Louis de Pingon 73230 LA MOTTE SERVOLEX

### **VI. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBY AU SEIN DES COMMISSIONS DE CHAMBERY METROPOLE**

Madame le Maire expose que, dans sa séance du 6 mai 2014, le Conseil Communautaire de Chambéry métropole a décidé la création de treize commissions de travail, portant sur les différentes compétences de l'Etablissement Public Intercommunal.

Elle précise que l'Agglomération a fait le choix d'ouvrir ses commissions à tous les conseillers municipaux, qu'ils soient délégués communautaires ou non. La Commune de Barby peut désigner jusqu'à 8 représentants (6 conseillers municipaux et 2 conseillers communautaires titulaires ou suppléants) par commission à l'exception de la CCSPL, qui doit comprendre un représentant choisi parmi les conseillers communautaires titulaires.

Madame le Maire invite donc les membres du Conseil Municipal à se déterminer, en fonction de leurs compétences et intérêts, sur leur candidature aux commissions ci-dessous, qu'elle décrit en présentant leurs domaines d'intervention et leur organisation.

Le Conseil, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **DECIDE** les représentations suivantes aux Commissions de Chambéry métropole :

- **Commission consultative des services publics locaux :**
  - o Christophe PIERRETON
- **Commission chargée de l'économie et de la communication :**
  - o Catherine CHAPPUIS
  - o Florence SCHNEIDER
  - o Didier FANTIN
- **Commission chargée des finances :**
  - o Catherine CHAPPUIS
  - o Corinne GIRERD
  - o Didier FANTIN
- **Commission chargée des politiques contractuelles, du projet d'agglomération et des évolutions des compétences :**
  - o Catherine CHAPPUIS
  - o Christophe PIERRETON
- **Commission chargée de l'agriculture, des cours d'eau, du développement durable et des espaces naturels :**
  - o Marie-Christine BROSSON
  - o Bruno GACHET
  - o Bernard LAISSUS

## COMMUNE DE BARBY

- **Commission chargée des transports, des déplacements et du schéma de déplacements :**
  - o Agnès SIMON
  - o Didier FANTIN
  - o Grégory BORRIONE
  
- **Commission chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et maintenance des aires d'accueil des gens du voyage :**
  - o Jeannine RABILLER
  - o Marie VALLET
  - o Michel ROUX
  
- **Commission chargée des bâtiments et du Patrimoine :**
  - o Pascal BOUVIER
  - o Nicolas GUICHET
  - o Michel ROUX
  - o Charles ZANONI
  
- **Commission chargée des voiries et des infrastructures :**
  - o Pascal BOUVIER
  - o Nicolas GUICHET
  
- **Commission chargée des ressources humaines et des moyens de services :**
  - o Catherine DEBAISIEUX
  - o Jeannine RABILLER
  - o Corinne GIRERD
  
- **Commission chargée des déchets ménagers et assimilés :**
  - o Marie-Christine BROSSON
  - o Bruno GACHET
  
- **Commission chargée du renouvellement urbain, de l'action sociale et de la politique de la ville :**
  - o Agnès SIMON
  - o Françoise MERLE
  - o Florence SCHNEIDER
  
- **Commission chargée des équipements collectifs, sportifs et associatifs et relations avec les clubs sportifs :**
  - o Agnès SIMON
  - o Christophe PIERRETON
  - o Pascal BOUVIER
  - o Mohamed ZAOUCHE

- **CHARGE** Madame le Maire de donner les suites qui conviennent.

Cette décision est prise à l'unanimité.

### **VII. ÉLECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CHAMBERY METROPOLE**

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal de Barby le 28 mars 2014,

Considérant la loi n° 586 du 12 juillet 1999, instituant la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

Considérant que chaque commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à choisir parmi l'ensemble des conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après avoir exprimé ses votes :

## COMMUNE DE BARBY

- **DESIGNE** comme suit ses délégués pour représenter la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Chambéry métropole :
  - **Titulaire** : Didier FANTIN
  - **Suppléant** : Catherine CHAPPUIS

Cette délibération est prise à l'unanimité.

### **VIII. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU LIEU D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS « LES PETITS PAS »**

Madame le Maire rappelle que le lieu d'accueil Parents-Enfants concerne les enfants de moins de 3 ans accompagnés d'un adulte.

Sur proposition de la Commission Municipale des Affaires Sociales, Jeunesse et Scolaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame Françoise MERLE pour représenter la Commune au lieu d'accueil Parents-Enfants « les Petits Pas ».
- **CHARGE** Madame le Maire de donner les suites qui conviennent.

### **IX. CREATION D'UNE COMMISSION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'intérêt de créer une commission « Plan Communal de Sauvegarde » pour pouvoir mettre à jour le document réalisé en 2013, notamment du fait des changements intervenus suite aux dernières élections municipales.

Cette Commission sera pilotée par Monsieur Christophe PIERRETON et sera ouverte à des personnes extérieures au Conseil Municipal représentatives de la société civile.

Le Conseil Municipal, au vu des candidatures, et après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer une Commission Plan Communal de Sauvegarde constituée des élus et des personnes suivantes :
  - Catherine CHAPPUIS, Chantal JEAN, Chama HISBI, Françoise MERLE, Florence SCHNEIDER, Jeannine RABILLER, Agnès SIMON, Marie VALLET, Grégory BORRIONE, Didier FANTIN, Bernard LAISSUS, Christophe PIERRETON, Hèlène SCHAUB, Noël HUBERT, Jean-Gérard MICHOUX, Olivier ROGEAUX, Eugénio RAMPOLLINI.

### **X. APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2013 décidant d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la Commune,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 45),

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu la décision de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu l'avis public sur le territoire de la commune de Barby en date du 31 juillet 2013,

Vu les modalités de la concertation et le bilan de cette concertation (avis favorables de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées le 21 janvier 2014, de Chambéry métropole, du Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, de la sous-commission départementale consultative d'accessibilité, et de l'association des Paralysés de France).

Vu le projet de plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune de Barby porté à la connaissance de l'assemblée municipale.

## COMMUNE DE BARBY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

**Article 1** - Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune de Barby est approuvé.

**Article 2** - Madame le Maire est chargée de la mise en œuvre de ce plan et d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière.

Monsieur Christophe PIERRETON, Adjoint, informe l'assemblée de la création prochaine, par arrêté du Maire, de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Ses membres seront les suivants :

- Catherine CHAPPUIS, Agnès SIMON, Jeannine RABILLER, Marie-Christine BROSSON, Françoise MERLE, Christophe PIERRETON, Vincent JULLIEN, Michel ROUX, Grégory BORRIONE, en qualité de représentants des élus,
- Isabelle TISSOT, Michèle PALMIERI, François LAURENT, Charles PELLIER-CUIT en qualité de représentants des usagers.

### **XI. CONVENTION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur Vincent JULLIEN, Conseiller Municipal Délégué, informe l'assemblée de la nécessité de signer, avec l'ensemble des entreprises et gestionnaires de réseaux réalisant des travaux sur le domaine public, une convention de travaux détaillant leurs obligations de remise en état du domaine public et leurs responsabilités.

Cette convention devra être obligatoirement remise préalablement en mairie pour obtenir un arrêté de permission de voirie et, le cas échéant, l'arrêté de circulation correspondant.

Celle-ci aborde le type de travaux concernés, la question de la remise en état des lieux, les travaux sur les chaussées neuves, les mesures à prendre en cas de détérioration du domaine public, la durée et les délais pour la réfection, les techniques à utiliser, la remise en état des espaces verts et la responsabilité du permissionnaire.

Monsieur Vincent JULLIEN propose au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention type présentée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de travaux sur le domaine public présentée.

### **XII. JURY D'ASSISES 2015**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 4 avril 2014, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 9 électeurs pour constituer la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour 2015 :

- Martine GIRARD
- Serge ZEHR
- Martine MICHEL
- Bernard ALLEN
- René SIMOND
- Georges LAURENT-GUY
- Isabelle SENELLART
- Rose-Marie MANCHON
- Catherine GALLI

COMMUNE DE BARBY

**XIII. INFORMATIONS RELATIVES AUX ARRETES SUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

DATE	ENTREPRISES / ORGANISMES RETENUS	OBJET	MONTANT HT
24 avril 2014	ECHO VERT	Fourniture de verre décoratif pour l'aménagement devant l'école maternelle	329,20 euros
24 avril 2014	ABC EQUIPEMENTS COLLECTIVITES	Fourniture d'un miroir pour les abords de la Monférine	118,10 euros
24 avril 2014	RTS	Graphs sur les murs du tennis et du parking souterrain	1 524,00 euros
28 avril 2014	Groupement VIDAL ET PLATIERE	Marché de maîtrise d'œuvre de restructuration des ateliers techniques communaux	11 950,00 euros
28 avril 2014	ETEC	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection et requalification de la voirie Allée du Rossignol ainsi que pour l'éclairage public du Quartier de la Bâtie	5 470 ;00 euros
28 avril 2014	PIC BOIS	Fourniture de panneaux pour l'école maternelle	2 407,00 euros
28 avril 2014	ALPES SERENITE INCENDIE	Prestation de maintenance d'extincteurs	749,10 euros
28 avril 2014	TKA SPORT	Fourniture de tables et de matériel de ping-pong	1 867,42 euros
29 avril 2014	TECHER Patrick	Réparation d'une dalle accès parking souterrain de la Mairie	1 167,30 euros
29 avril 2014	VAUDAUX	Réparation du tracteur LANDINI	100,99 euros
29 avril 2014	VAUDAUX	Réparation de la tondeuse RANSOMES	318,75 euros
6 mai 2014	VAUDAUX	Réparation AS MOTOR 4 X 4	180,78 euros
15 mai 2014	Garage MANU AUTO	Achat d'un roulement à billes pour un tourniquet	171,00 euros
16 mai 2014	ALPAX	Condamnation des portiques du Collège	295,00 euros
16 mai 2014	SERTPR	Mise en place d'un plateau surélevé devant l'école maternelle	5 777,00 euros
20 mai 2014	GONTHIER ESPACES VERTS	Avenant N° 2 – Lot n° 3 : espaces verts – tranche conditionnelle 3 de l'aménagement des abords de la Monférine	2 810,00 euros
20 mai 2014	CERES CONTROL	Contrôle règlementaire d'aires et équipements de jeux	874,95 euros



## COMMUNE DE BARBY

20 mai 2014	DISCOUNT COLLECTIVITES	Achat de bancs	930,00 euros
-------------	---------------------------	----------------	--------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

BARBY, le 2 juin 2014

Le Maire,

Le secrétaire de Séance,

Catherine CHAPPUIS

Mohamed ZAUCHE